



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

restructuration

Question écrite n° 99519

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet de réorganisation de la santé en Midi-Pyrénées actuellement piloté par l'agence régionale de la santé. En effet, s'il reste en l'état, ce projet produira une sévère régression du service public de proximité assuré par les services départementaux d'incendie et de secours de chacun des huit départements de Midi-Pyrénées. L'objectif de regroupement d'établissements de soins préconisés par l'agence régionale de la santé aura en particulier de lourdes conséquences en termes de traitement des urgences, confrontant les sapeurs-pompiers affectés en milieu rural à des parcours plus longs et donc moins rapides et plus coûteux pour les collectivités territoriales, notamment les conseils généraux. Pour la plupart volontaires, les sapeurs-pompiers seront par ailleurs immanquablement soumis à une surcharge d'activité et leurs employeurs verront leurs contraintes alourdies. Au bout du compte, c'est toute l'organisation et la qualité des secours en milieu rural qui sont aujourd'hui gravement menacés. Dans ces conditions, elle lui demande de bien vouloir revoir le projet de réorganisation de la santé en Midi-Pyrénées en prenant en compte les enjeux qui pèsent sur le dispositif de secours.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99519

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1171

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)